

DOFFERQUEMENT DE LA MAIRIE CORSE

COMMUNE DE ROSPIGLIANI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 DECEMBRE 2011

OBJET : Aménagement de la forêt communale de Rospigliani

Nombre de membres au bureau : 09	Nombre de membres présents : 09
Date de convocation : 26/12/2011	
Date d'adoption : 30/12/2011	
Décret en Préfecture le : 29/12/2011	
Le Maire, 	
	
PRESENTS : CORROLANI Christophe - BELLIOMONE Marie-Laurence - GRIZARDI Monce-François - GRISOCCHI Eric - GREGORI Remondin - LUCIANI André-Mathieu - GERARDI Paul-Jean - PUNTERI AL Mathieu - SEGRESENTES : GUGLIEMINI Antoine-Côme - ABSENTS : Néant Secrétaire de séance : GREGORI Remondin -	

C'an deux mille onze, et le vingt neuf décembre à dix sept heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. GREGORI pour

Jean, Maire.

M. le Maire ouvre la séance et expose à l'assemblée le projet d'aménagement de la forêt communale de Rospigliani, élu lors par l'Office National des Forêts.

La forêt communale de Rospigliani, d'une contenance de 84,53 hectares, est affectée principalement à la production du bois. Cet objectif principal est associé à un objectif secondaire de conservation des habitats naturels, des espèces et des paysages.

Une seule série est créée sur l'ensemble de la forêt. Elle est constituée de 76 hectares boisés, dont 68 hectares de pin laricio de Corse. Elle sera traitée en futaie irrégulière pied à pied.

La durée d'application de l'aménagement est de vingt ans (2012 / 2031).

Out M. le Maire en son exposé, et après en avoir délibéré conformément à la loi, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet d'aménagement, tel qu'il est précisé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Sous-Préfecture de CORSE

13 JAN. 2012

ACCUSE DE RECEPTION